

Rapporteur : Monsieur Brahim BENZERGA

OBJET : Contrat Urbain de Cohésion Sociale - Programmation 2009 - Attribution de subventions dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité.

Mesdames, Messieurs,

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) conclu pour la période 2007 – 2009, intègre des objectifs définis à l'intérieur de sept thématiques : l'accès à l'emploi et le développement économique, l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, la réussite éducative et l'égalité des chances, la citoyenneté et la prévention de la délinquance, l'accès à la santé, la lutte contre les discriminations.

Les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S.) font partie des actions centrales de l'axe « réussite éducative et égalité des chances » du CUCS.

La circulaire interministérielle du 2 juillet 2009, reconduit la politique d'accompagnement à la scolarité pour l'année scolaire 2009-2010.

Il s'agit d'actions de soutien scolaire, de parentalité et de développement culturel proposées aux enfants en difficulté scolaire.

* * * * *

VU la loi n° 2003 – 710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine,

VU la délibération du conseil municipal du 27 mars 2007 approuvant le Contrat Urbain de Cohésion Sociale,

VU la circulaire interministérielle du 2 juillet 2009 relative à la mise en œuvre de la politique d'accompagnement à la scolarité pour l'année 2009-2010

CONSIDERANT l'adéquation avec l'objet du CUCS des projets et des actions proposés par les structures ci-dessous,

Structures	Projet	Coût du projet	Subventions attribuées
Centre Social des Minimes	Contrat Local d'accompagnement à la Scolarité	23 626 €	7 800 €
MJC des Renardières	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité	52 690 €	3 965 €
Maison Pour Tous	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité	39 310 €	8 000 €
Centre Social d'Ozon	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité	63 286 €	1 700 €
TOTAL			21 465 €

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de verser à chaque structure les financements tels que présentés dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les pièces relatives à cet objet.

Le montant total de la dépense, prévu dans le budget de fonctionnement 2009, sera imputé sur le compte 824 / 6574 / 4500.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 10/12/09
Publié en mairie le 9/12/09

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe Turbault